CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 02 septembre 2025

La séance est ouverte à 18h17.

Présidence:
Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre faisant fonction

Echevins et Echevines:
Mmes A. Barzin, Ch. Deom, S. Scailquin (jusqu'au point 4)
MM. T. Auspert, C. Capelle, P-Y. Dupuis, J. Lemoine, B. Malisoux

Présidente du CPAS:
Mme D. Klein (ne prend pas part au vote)

Conseillers et Conseillères:
Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés
Mmes F. Collard, C. Crèvecoeur (jusqu'au point 4), V. Delvaux, I. Hambenne-Beudels, C. Neveu, C. Martin (jusqu'au point 4), M. Pennewaert (jusqu'au point 4)
MM. Y. Eeckhout, F. Etienne, D. Fiévet (jusqu'au point 4), C. Laloux, M. Pira, B. Sohier (jusqu'au point 4)

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR
Mme C. Absil
MM. F. Delahaut (jusqu'au point 4), V. Maillen

M. Ph. Noël (à partir du point 5), Chef de groupe Ecolo
Mme P. Grandchamps (jusqu'au point 4), M. Hallet, C. Halut, S. Linsmeau

M. F. Martin, Chef de groupe PS
Mmes M. Chenoy, C. Geudvert, E. Tillieux
M. K. Tory

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB
Mmes F. Jacquet, V. Léonard
M. A. Simon

Secrétaires:
Mme L. Leprince, Directrice générale
M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées et excusés:
M. M. Prévot, Bourgmestre empêché
M. F. Mencaccini, Conseiller communal Les Engagés
Mme C. Quintero-Pacanchique, Conseillère communale Ecolo
M. L. Gennart, Conseiller communal MR
Mme G. Grovonius, Conseillère communale PS

Séance publique

Mme Dorothée Klein, n'ayant pas la qualité de Conseillère communale, participe au Conseil de la Zone de Police en tant que membre du Collège mais ne vote sur aucun point.

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

O R D R E D U J O U R

ZONE DE POLICE **Erreur ! Signet non défini.**
ZONE DE POLICE - PERSONNEL **Erreur ! Signet non défini.**
5. Mobilité: désignation - Inspecteurs BCU au Service Circulation **Erreur ! Signet non défini.**
6. Accident de travail: incapacité permanente 1 **Erreur ! Signet non défini.**
7. Accident de travail: incapacité permanente 2 **Erreur ! Signet non défini.**
8. Accident de travail: incapacité permanente 3 **Erreur ! Signet non défini.**
9. Accident de travail: incapacité permanente 4 **Erreur ! Signet non défini.**
10. Mise à la retraite 1: Première Inspectrice Principale de Police **Erreur ! Signet non défini.**
11. Mise à la retraite 2: Premier Inspecteur de Police **Erreur ! Signet non défini.**

Séance publique

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Bonsoir à chacun et chacune, je vous propose de prendre place pour commencer l'ouverture de la séance publique du Conseil de la Zone de Police.

J'espère que chacun et chacune d'entre vous avez passé un bel été et que vous avez pu vous reposer d'une ou de l'autre manière pour bien recommencer cette année avec ce Conseil communal.

Alors, au Conseil de Zone, j'ai, comme excusée, Mme Grovonius, est-ce qu'il y a d'autres excusés parmi les groupes? Oui.

Mme S. Linsmeau, Conseillère communale Ecolo:

Madame Quintero est excusée et Monsieur Philippe Noël va arriver un petit peu en retard.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci.

Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés:

Pareil chez nous, Franco Mencanccini va arriver incessamment sous peu.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

1. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2025: approbation

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Alors, à l'ordre du jour, nous avons le point 1, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025. Il n'y a pas eu de remarque. Est-ce qu'on peut l'approuver?

Oui, merci à l'unanimité.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 15 avril 2025 et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal et l'article 114 al.2;

Mme la Présidente constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 24 juin 2025 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal est considéré comme adopté.

ZONE DE POLICE

ZONE DE POLICE - PERSONNEL

2. Réserve de recrutement externe: Inspecteurs de police au Service Police-Secours

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

En Personnel, le point 2, réserve de recrutement externe, Inspecteurs de Police au Service Police-Secours. Il y a 5 emplois vacants au cadre opérationnel.

Unanimité, merci à vous.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 11 juillet 2021 modifiant diverses dispositions relatives à la sélection et au recrutement des membres du personnel des services de police;

Vu l'A.M. du 11 juillet 2021 modifiant l'arrêté ministériel du 28 décembre 2001 portant exécution de certaines dispositions de l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police en ce qui concerne la sélection et le recrutement des membres du personnel des services de police;

Vu l'A.M. du 09 septembre 2021 fixant la date d'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 11 juillet 2021 modifiant diverses dispositions relatives à la sélection et au recrutement des membres du personnel des services de police et de l'arrêté ministériel du 11 juillet 2021 modifiant l'arrêté ministériel du 28 décembre 2001 portant exécution de certaines dispositions de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police en ce qui concerne la sélection et le recrutement des membres du personnel des services de police;

Attendu qu'un nouveau système de recrutement de cadres de base a été introduit par l'A.R. du 11 juillet 2021;

Attendu que cette modification législative ne permet plus à la Zone de police Namur Capitale de recruter des aspirants inspecteurs en cours de formation de base via la procédure de mobilité;

Attendu que six emplois d'INP au profit du Service Police Secours avaient été déclarés vacants lors du cycle de mobilité 2024-05 et que quatre emplois d'INP au profit du Service Police Secours l'avaient été également lors du cycle de mobilité 2025-01 ainsi qu'un pour celui de 2025-02;

Attendu qu'au terme des épreuves de sélection, aucun emploi n'a été pourvu pour ces trois cycles de mobilité;

Attendu que ces emplois n'ont donc pas pu être honorés en mobilité et qu'il est nécessaire de recourir à cette procédure pour assurer la continuité du service;

Attendu que la durée du processus entre la sélection des candidats et leur entrée en service s'étale, dans le meilleur des cas, sur minimum 16 mois, il convient de déclarer 5 emplois d'INP au profit du Service Police Secours vacants et de solliciter leur publication via la nouvelle procédure de sélection externe mise en place;

Vu le cadre de la Zone de police Namur Capitale;

Vu le rapport du Chef de Corps du 25 juillet 2025;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 18 août 2025,

Sur la proposition du Collège du 19 août 2025,

Décide de déclarer vacants dans le cadre de la réserve de recrutement externe les emplois suivants:

- Cadre opérationnel
 - 5 emplois d'Inspecteurs au Service Police Secours;

De publier ces emplois via la réserve de recrutement externe;

De procéder à la sélection des candidats par un entretien de sollicitation réalisé par une commission de sélection ad hoc.

3. Troisième cycle de mobilité 2025: retrait de vacances d'emplois

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 3, troisième cycle de mobilité 2025, retraite de vacances d'emploi, un retrait partiel de la délibération du 24 juin 2025.

Unanimité, merci.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 13 mai 2025;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 18 août 2025,

Vu sa délibération du 24 juin 2025, par laquelle il déclare vacants notamment, dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre opérationnel :
 - 1 emploi de Commissaire de Police, Chef du Service Audit Contrôle Interne;
 - 1 emploi d'Inspecteur au Service Information Policière.
- Cadre Calog :
 - 1 emploi d'Assistant (Niveau C) au Service Appui Administratif.

Vu le rapport du Chef de Corps du 22 juillet 2025 indiquant qu'il a été décidé de supprimer ces trois emplois vu la sélection fructueuse en interne associée à ces emplois,

Sur proposition du Collège communal des 19 et 26 août 2025,

Procède au retrait partiel de sa délibération du 24 juin 2025 concernant la déclaration de vacances d'emploi pour les fonctions de Commissaire de Police, Chef du Service Audit Contrôle Interne du Cadre opérationnel, d'Inspecteur au Service Information Policière du cadre opérationnel et d'Assistant (Niveau C) au Service Appui Administratif du Cadre Calog relative au cycle de mobilité 2025-03.

POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

4. Néant

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

On peut passer aux points inscrits à la demande des membres du Conseil et il n'y en a pas, ici en tout cas.

QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI – ART. 95)

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

La question orale d'actualité donc je le répète, il y a une question orale conformément à l'article 95 de notre Règlement d'Ordre Intérieur?

Oui, Monsieur Delahaut.

Question: *"La Police de Namur va-t-elle augmenter sa présence visible sur le territoire* en suivant l'exemple liégeois?" (M. F. Delahaut, Conseiller communal MR)°

M. F. Delahaut, Conseiller communal MR:

Madame la Bourgmestre,

Hier soir, en sortant de notre réunion de groupe, il était 22 heures et on s'est rendu compte, en fait, qu'il y avait une grosse bagarre devant la salle Eden avec des gens qui étaient complètement ivres ou alors drogués, qui en sont venus quasi aux mains de l'agent qui fait la protection du site.

Et donc ce point-là hier, plus ce qui s'est passé aujourd'hui, enfin ce que j'ai vu aujourd'hui à la RTBF, me fait prendre la parole aujourd'hui concernant la sécurité.

Donc pas plus tard que ce midi, la RTBF relayait la décision de la Police de la Ville de Liège, de réorganiser ses opérations sur le territoire de la ville afin de répondre au ras-le-bol de ses habitants et de ses commerçants qui subissent au quotidien les dégradations liées au vagabondage et à la toxicomanie dans l'espace public.

Concrètement, la Police va augmenter sa présence visible sur le terrain afin de dissuader et de renforcer les contrôles de personnes aux comportements indésirables.

Madame la Bourgmestre force est de constater que ces sentiments sont partagés par les Namurois et que la mendicité agressive et l'errance de certains ne fait qu'empirer.

Plutôt que de critiquer, nous voulons être constructifs sans être naïfs. Chaque petit pas, en plus, vers davantage de rigueur dans l'espace public sera bénéfique pour nos enfants, pour nos habitants, pour les chalands et pour les commerçants.

Dès lors, nous pouvons envisager de suivre l'exemple liégeois et d'appuyer encore davantage sur la présence sur le terrain. J'espère que la Ville de Namur pourra s'inspirer effectivement de ce qui se passe dans les autres villes et qui est aujourd'hui une véritable menace qui ne fait que grandir dans le centre et on l'a encore constaté hier.

Merci.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur le Conseiller, votre question peut être traitée en question d'actualité. Oui, il n'y a pas de souci.

C'est clair que la situation actuelle à Namur est compliquée, elle n'est pas neuve, on la connaît depuis quelques années avec une dégradation progressive mais il faut loin de là de croire que la ville ne fait rien, ne pas oublier qu'il y a à peine deux ans nous avons eu, sur fonds propre, un engagement de 30 policiers complémentaires; policiers qui sont voués, 4 fois 2, à rester uniquement dans le centre-ville et à patrouiller.

Donc il y a vraiment une volonté d'être présent sur le terrain et de répondre aux attentes le plus directement possible. On a la création d'une cellule Hersham. La cellule Aircham donc est en lien direct avec la Cohésion sociale pour avoir un lien au plus proche justement de ces personnes précarisées et de pouvoir non seulement avoir un côté répressif mais un côté aussi de mise en relation avec les services qui sont là pour aider ces personnes.

Alors, la Police sur le terrain verbalise, est sur place, continue, attend aussi du citoyen qu'il y ait des appels parce qu'elle ne peut répondre et au plus il y a d'appels et au plus il y a de constats, on peut monter aussi devant le Parquet. Mais il est important d'avoir un suivi auprès des citoyens également.

Et à l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'avoir d'autres engagements mais nous continuons la lutte quotidiennement avec l'ensemble des acteurs de terrain. Non seulement donc la Police mais aussi la Cohésion sociale, le CPAS et toutes les associations qui sont là pour trouver ensemble une solution car nous voulons vraiment une ville apaisée, d'autant plus avec le piétonnier qui se profile, c'est vraiment le but sans oublier, sans oublier parce que c'est important de le dire aussi, nos villages qui attendent une présence également sur le terrain.

Vous pouvez répliquer si vous voulez.

M. F. Delahaut, Conseiller communal MR:

Je vous remercie pour votre réponse.

Évidemment, la Police est présente sur le terrain mais j'ai comme l'impression qu'elle n'est pas suffisamment présente ou, en tout cas, si elle est présente, elle ne l'est pas dans les points chauds, j'ai envie de dire.

Vous savez, hier, on était sur le dessus de la ville et c'est vraiment un endroit qui est apprécié des loubards, des gens qui font des incivilités. Également à la Citadelle, si vous allez vous promener du côté du Panorama, là, il y a un parking où jonchent continuellement des canettes, des canettes de bière, des joints, des choses comme cela.

Je pense qu'il y a des passages, il y a des endroits, en tout cas, qui devraient être un peu plus fréquentés par la Police. C'est un sentiment personnel que je voulais partager.

Merci beaucoup.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Normalement, je ne peux plus répliquer mais juste pour préciser à tous les groupes, on va prévoir une rencontre avec le Chef de Corps au sein de ma commission où tout le monde sera invité, pourra poser ses questions et avoir des réponses à ce moment-là.

M. F. Delahaut, Conseiller communal MR:

Merci.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Est-ce qu'il y a d'autres questions d'actualité?

Non, ceci m'amène à clore la séance du Conseil de la Zone de Police et je cède la parole à Monsieur le Président.

La séance a été suspendue, conformément à l'article 35 du Règlement d'Ordre Intérieur, le mardi 02 septembre 2025 à 00h16 jusqu'au mercredi 03 septembre 2025 à 18h18.

La séance est levée à 21h16, le 03 septembre 2025.